Michel RODRIGUEZ	
Professeur de Mathématiques	
Lycée I	

à M. le Ministre de l'Éducation Nationale à Mme la Rectrice de l'Académie de LILLE à Monsieur le Proviseur du Lycée

Recommandé avec A/R - S/C de la voie hiérarchique

OBJET : demande de rupture conventionnelle

Fouquereuil, le 17/01/2020

Monsieur le Ministre, Madame la Rectrice, Monsieur le Proviseur,

Au mois de septembre dernier, Monsieur le Ministre, je vous ai adressé une lettre dans laquelle j'évoquais les difficultés qui étaient les miennes à faire reconnaître l'attaque qui avait été faite à ma dignité d'enseignant et mon obstination à la voir restaurer.

En conclusion à ce courrier, je disais, qu'à défaut de réaction favorable de votre part, je serais volontaire pour faire partie de la première fournée de « ruptures conventionnelles » dans l'éducation nationale, cette mesure devant démarrer sous forme d'expérimentation en janvier 2020 ...

Nous voici en janvier 2020, et, depuis ce courrier qui était de ma part la dernière tentative pour un éventuel retour à la normalité, à la sérénité et à l'efficacité dans mon rapport au travail et à la mission qui sont les miens, ni vous, Monsieur le Ministre, ni vous, Madame la Rectrice, qui avez été bien avant lui alertée du problème et qui avez lu avant lui la lettre qui lui était adressée, n'avez daigné répondre.

Le présent courrier a donc pour objet de vous présenter ma proposition de rupture conventionnelle, car j'ai pour habitude de faire en sorte que mes actes soient en cohérence avec mes paroles. Je ne pense pas que vous ayez pu prendre mon allusion à la rupture conventionnelle comme une menace « en l'air », et j'en déduis que si vous-même et Monsieur le Ministre, probablement de manière concertée, avez choisi de ne pas intervenir, c'est que vous préférez cette option de rupture à celle de me voir terminer ma carrière dans l'éducation nationale.

Je vous prie donc de me faire parvenir votre réponse, avec votre proposition indemnitaire à la présente demande officielle, ainsi que la date à laquelle ma démission et ma radiation des cadres pourraient être officialisées.

J'aimerais tout de même vous exprimer l'amertume qui est la mienne de devoir ainsi renoncer à un métier que j'exerçais depuis plus de 37 ans, avec sérieux, avec passion, et aussi, quoique vous en pensiez, avec une certaine réussite auprès des élèves qui m'ont été confiés, et avec lesquels j'ai toujours noué des relations de confiance basées sur le respect mutuel et sur l'affirmation répétée que l'objectif commun devait rester la réussite de leurs efforts.

J'ai investi beaucoup de mon temps libre à la mise au point de méthodes de travail, à ma propre formation pédagogique, didactique, épistémologique (bien au delà de ce que l'institution a pu m'offrir sous forme de stages ...), et j'ai cru jusqu'à tout récemment que cet investissement était reconnu et apprécié de mon administration.

Je constate aujourd'hui que ce n'était pas le cas, et je me réjouis que ce soit pour mes élèves et moimême que j'ai fourni ces « investissements », et non pour être conforme à ce que ma hiérarchie attendait de moi. En abandonnant le métier, ce n'est pas moi qui prive mes « élèves à venir » des fruits de ce long travail, mais bien vous ...

Vous, Monsieur le Ministre, Madame la Rectrice, et Monsieur le Proviseur, pour avoir voulu mettre sous le tapis un dérèglement grave de l'institution; pour avoir préféré ruiner la dignité et la carrière d'un enseignant plutôt que de simplement reconnaître l'existence d'une erreur de traitement qui impliquerait la remise en question des méthodes managériales d'un chef d'établissement ... Et je ne parle là que de remise en question, même pas de sanction!

Car enfin, Madame la Rectrice, c'est à la fin du mois de janvier 2019, que je vous ai sollicitée afin d'arbitrer un problème qui m'obsédait depuis presque trois mois. Ce même mois de janvier 2019 au cours duquel, Monsieur le Ministre, vous avez déclaré (discours de vœux aux enseignants du 2/1/2019) :« Jamais nous ne devons transiger avec le respect que l'on doit à chaque personnel de l'éducation nationale. Jamais je n'accepterai que l'autorité d'un membre de l'éducation nationale soit remise en cause. C'est pour cela que vous pouvez compter sur votre institution ...» (M.BLANQUER, 02-01-2019 « vœux aux enseignants »)

Dans la mesure où le 24 septembre 2018, il y a bien eu offense à mon travail d'enseignant dans le courrier de parents, et dans la mesure où on apprend dans un second courrier de ces mêmes parents (qui ne me connaissaient pas avant la rentrée 2018 rappelons-le...) que c'est le Proviseur du lycée qui a suscité leurs courriers, et qu'il l'a fait en leur donnant lui-même les raisons de s'inquiéter pour leurs enfants, sans jamais me confronter à eux, sans jamais les recevoir lui-même au lycée ... Dans cette mesure-là, j'aurais dû, dès ma première sollicitation, recevoir tout au moins une oreille attentive, et quelques témoignages de soutien ...

N'est-ce pas ce que je devais lire dans votre « C'est pour cela que vous pouvez compter sur votre institution », Monsieur le Ministre ?...

« L'école de la confiance » que vous prônez, Monsieur le Ministre, est-ce celle où les parents sont autorisés à écrire une lettre d'invectives contre un enseignant, à peine trois semaines après la rentrée, alors que leurs enfants viennent à peine de le rencontrer et que ni leurs enfants ni eux-mêmes ne lui ont jamais parlé du moindre problème? Alors que le premier grief concerne une prétendue réputation énoncée sous la forme « tout le monde sait que... » et qui l'accuse de ne jamais finir le programme de 1ère S? Alors qu'on le rend responsable de tous les cours particuliers que ses élèves sont amenés à prendre ?..

« L'école de la confiance » est-ce celle qui vous autorise Monsieur le Proviseur, à la réception de ce courrier (...dont un signataire viendra ensuite assurer que c'est vous qui avez demandé qu'un tel courrier soit envoyé ...) à ne pas signaler ne serait-ce que l'existence de cette plainte à un enseignant dont vous êtes responsable de la sécurité dans votre établissement ?

Est-ce encore celle qui vous autorise, Monsieur le Proviseur, après un second courrier, à attendre la fin des vacances de Toussaint, à donner simplement une copie anonymisée et tronquée du second courrier seulement, et de laisser le professeur « gérer » seul le problème, en prenant l'air de ne pas comprendre ce qui se passe dans la classe et en n' apportant aucune contribution en tant que chef d'établissement?

Est-ce cette école de la confiance qui demanderait à un Recteur d'académie, à réception des copies de tels courriers de parents de ne pas se mêler du litige, même pas pour s'assurer de ce que le Chef d'établissement apporte une réponse « bien sentie » aux parents afin de les ramener à une relation plus saine avec le professeur incriminé?

Ou bien encore, alors que le dossier, cette fois complet, de l'affaire vous parvient, Madame la Rectrice, où il apparaît que quatre mois après le premier courrier, aucune réponse du Proviseur n'a été donnée, que le « dossier en accusation », qui n'avait jamais été vraiment ouvert au niveau du vécu dans la classe (aucun élève n'avait porté aucune accusation du professeur, et le travail de la classe avançait conformément à la progression qu'il avait donnée dès le premier jour de classe et dont les parents pouvaient vérifier la bonne exécution ...), ne « faisait plus de vague » en dehors du fait que le professeur refusait qu'un tel dossier, qui blessait déjà son honneur et sa dignité de professionnelle, restant sans réponse, vienne à compromettre en plus ses chances de promotion ... L'école de la confiance est-elle celle qui vous oblige, Madame la Rectrice, à enjoindre au professeur de cesser de mettre impunément en cause son supérieur hiérarchique ?

Ou bien est-ce celle qui, dans un rapport d'inspection très positif du professeur, qui s'accompagnait d'ailleurs d'un avis très favorable de l'inspecteur comme du proviseur (du moment) pour l'obtention du grade de la hors-Classe, vous a incité, Madame la Rectrice, à aller chercher les seules bribes de critique négative afin de conclure que les allégations des parents n'étaient pas aussi loin que cela de la réalité ? (...Critique négative concernant le fait de démarrer l'année par un chapitre sur « les ensembles de nombres » qui ne plaisait pas à l'Inspecteur, mais ce qui correspondait alors à la pratique de très nombreux professeurs,

qui correspond aujourd'hui à la pratique conseillée par les textes officiels ... Et qui en tout état de cause n'avait rien de « hors-programme »!)

Aujourd'hui, un an plus tard, j'ai la conviction que non,...

Non, Monsieur le Ministre, Madame la Rectrice, Monsieur le Proviseur, <u>« L'école de la confiance » ce n'est pas cela ...</u>

et Non, Monsieur le Ministre, Madame la Rectrice, Monsieur le Proviseur, je ne peux pas, je ne peux plus, compter sur mon institution ... en tous cas, pas sur la vôtre!

Cette conviction s'est progressivement instillée en moi, puis a été confortée au fur et à mesure de l'évolution de ce « dossier », et, tout naturellement, tout aussi progressivement, tant je voulais croire encore à une institution dirigée par des principes de justice et de droiture (ce même principe qui a donné le mot RECTEUR, celui qui donne la diRECTion, et qui RECTifie ...), elle s'est accompagnée d'une érosion, d'une dégradation et finalement d'un ébranlement de mon équilibre mental.

Sur ce point là non plus, vous ne pourrez nier avoir été alertés ...

Et c'est ainsi qu'aujourd'hui, Monsieur le Ministre, Madame la Rectrice, Monsieur le Proviseur, je ne dispose plus ni de l'enthousiasme, ni des convictions, ni de la force mentale qui étaient les miens ; et je vous en tiens directement pour co-responsables.

Je ne souhaite pas cesser d'enseigner, car c'est à la fois ma façon et ma raison de vivre, mais je ne peux plus le faire dans un cadre aussi contraire à mes valeurs et mes principes.

Je me dois en outre de vous informer qu'aucune des actions contentieuses que j'ai dû intenter, et pour lesquelles, depuis déjà dix longs mois, vous n'avez toujours adressé aucun mémoire en réponse, ne sera retirée tant que les éléments qui les ont fait naître n'auront reçu une réponse convenable de votre part.

Et ce, quelle que soit votre réponse à ma présente demande.

Et je vous informe également que j'ai choisi de rendre publique la présente lettre, de sorte que personne ne puisse penser que ma démission à venir serait due à un quelconque sentiment de culpabilité envers mes élèves ou leurs parents.

De même je tiens à défendre publiquement la thèse que je partage avec une grande majorité de collègues : « notre institution » comme vous l'appelez avec emphase, Monsieur le Ministre, est en train de mourir à cause de l'empêchement qui est fait aux enseignants de bonne volonté de remplir leur mission. Cet empêchement prend de multiples formes, que l'on peut regrouper dans une expression : « trop d'administration, pas assez d'enseignement » ...

Dans l'attente de vos décisions, Monsieur le Ministre, Madame la Rectrice, Monsieur le Proviseur,

Je vous prie d'agréer mes plus respectueuses salutations



PJ: Lettre collective adressée par la classe, une  $\frac{1}{2}$  heure après la crise d'angoisse (et de larmes) qui m'a obligé de quitter le cours.